

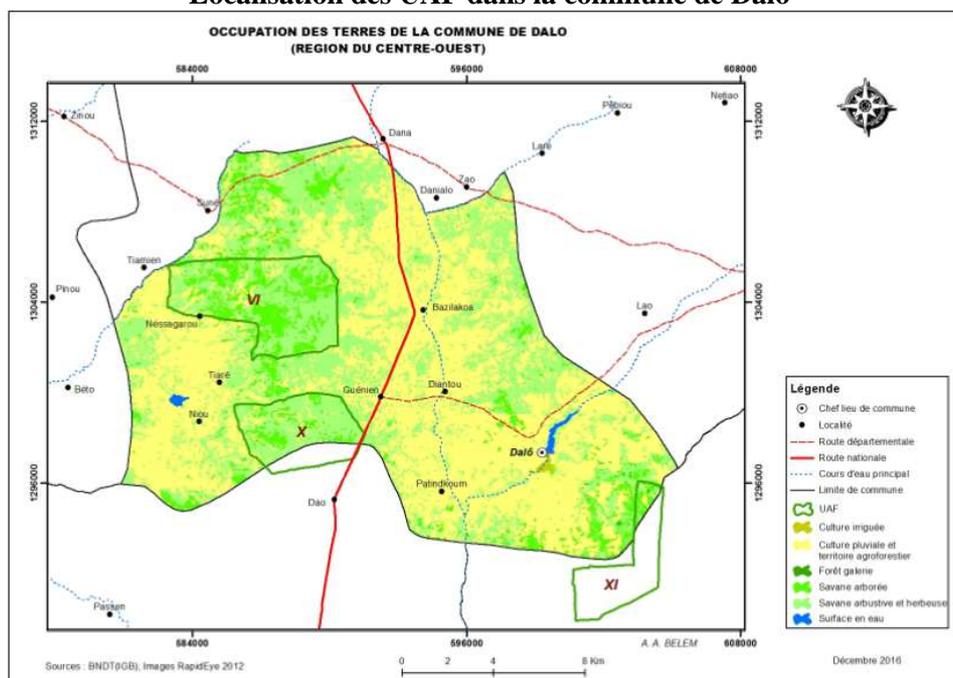


SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT FORESTIER COMMUNAL

REGION DU CENTRE OUEST PROVINCE DU ZIRO
COMMUNE RURALE DE DALO

Octobre 2017

Localisation des UAF dans la commune de Dalo



Concertation intra-communale



Stock de bois GGF

	<p>Etablissement public au cœur du dispositif français de coopération, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis plus de soixante-dix ans pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud. Au moyen de subventions, de prêts, de fonds de garantie ou de contrats de désendettement et de développement, elle finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le renforcement de leurs capacités.</p>
	<p>Le FFEM a pour mission de favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement, depuis sa création par le gouvernement français en 1994. Le FFEM a pour mandat de co-financer des projets de développement à forte composante environnementale dans les domaines de la biodiversité, de l'effet de serre, des eaux internationales, de la dégradation des terres et la désertification, des polluants organiques persistants et de la couche d'ozone stratosphérique.</p>
	<p>Le CIRAD est une institution française de recherche et de développement qui répond, avec les pays du Sud, aux enjeux internationaux de l'agriculture et du développement. Au Sahel, dans le domaine forestier, le CIRAD intervient depuis près de 25 ans dans l'organisation des filières d'approvisionnement en bois-énergie des centres urbains que ce soit en planification régionale, gestion locale, contrôle des flux et fiscalité forestière et enfin suivi-accompagnement. Depuis le début des années 1990, le CIRAD a notamment contribué à la mise en œuvre et au suivi des SED Niger et Mali à travers les projets Energie II BM (1989-1998), PAFN BAD (2002-2006), CCL Banque Mondiale (1997-2002) au Mali et GESFORCOM / UE (2007-2011) au Niger. Dans le projet FONABES, le CIRAD est chargé de la coordination générale de sa mise en œuvre et de l'appui à la réalisation des composantes SDACD, SDAFC, PAGS, CFD, Concertation et capitalisation.</p>
	<p>Le CIFOR, institution internationale de recherche basée à Djakarta (Indonésie) est un établissement international à but non lucratif, engagé à promouvoir le bien-être humain, la protection de l'environnement et l'équité. Les axes de recherche poursuivis visent à aider les décideurs dans la conception des politiques relatives à l'utilisation et l'aménagement des forêts, y compris en intégrant les besoins et perspectives des populations tributaires de la forêt pour leurs moyens de subsistance. Le CIFOR dispose d'une antenne régionale Afrique de l'Ouest basée au Burkina Faso actuellement engagée dans plusieurs projets de recherche sur le secteur forestier/ bois-énergie, financés par le FFEM (projet ACFAO en partenariat avec le CIRAD au Burkina Faso et au Mali) et la Banque Mondiale (FORCC au Burkina Faso), dont certains couvrent plusieurs pays de la zone (et du projet FONABES). Dans le projet FONABES, le CIFOR est chargé d'apporter son appui à la mise en œuvre de l'activité 4.2 « dispositifs de suivi environnemental » et 5.1 « conception, édition et diffusion de 5 publications de capitalisation ».</p>

	<p>L'ONFi est un bureau de conseil et d'expertise internationale en environnement spécialisé dans la gestion durable des écosystèmes (notamment forestiers) et la lutte contre le changement climatique. Une cinquantaine de collaborateurs interviennent dans plus de 50 pays, principalement en Amérique Latine, en Afrique et en Asie pour le compte de la coopération internationale ou du secteur privé. ONFI apporte notamment son expertise spécifique notamment au travers d'une étude des perspectives et modalités d'investissement REDD + en forêts sahéliennes.</p>
	<p>La Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) a pour mission d'élaborer les éléments de la politique nationale en matière de conservation des eaux et des sols, de lutte contre la désertification, de gestion durable des forêts, des zones humides, de la faune sauvage et de son habitat, de préservation de la diversité biologique des espèces de faune et de flore sauvages, de promotion et de valorisation des produits de la forêts et de la sauvage et d'assurer la coordination et le contrôle de la mise en œuvre.</p>
	<p>Le bureau « Environnement et Développement Intégral (EDI) Engineering » est une société privée de droit burkinabé, au capital social de deux millions de francs CFA (2 000 000 FCFA). Son siège social est fixé à Ouagadougou (Province du Kadiogo, Burkina Faso).</p> <p>Les objectifs visés par le bureau EDI Engineering sont axés sur les prestations de services, les réalisations de travaux, le suivi-contrôle des travaux, la formation et l'appui conseil, la gestion de projets, directement ou à travers des partenariats.</p> <p>Les domaines de compétence du bureau EDI Engineering couvrent les champs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement et biodiversité • Agriculture et gestion des ressources naturelles • Energie • Gestion des projets • Génie civile • Renforcement des capacités • Appui au recrutement des personnels.
	<p>Hulda Etudes et travaux (HET) a été créé en 2009 et s'est donné pour mission de travailler dans les secteurs de l'environnement et du développement économique et social de la sous-région ouest-africaine</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement Durable • Gestion de l'environnement et des ressources forestières • Élevage

REMERCIEMENTS

Nous remercions tous les acteurs et partenaires de l'administration, des collectivités et du secteur privé qui ont permis d'aboutir à ce résultat qui, s'il reste bien évidemment perfectible, permet de donner aux responsables des secteurs forestier des éléments fondamentaux de connaissance et d'évolution de l'approvisionnement en énergie domestique de la commune de Dalo.

Que soient plus particulièrement remerciés ici : Dr Lambert L. Ouedraogo ex Secrétaire Général du MEEVCC. M Paul Djiguemde, Directeur Général des Eaux et Forêts, M Sia Coulibaly, coordonnateur du CN-SIF, M Basile A Adouabou, expert cartographe du CN-SIF, M Kisito Loba Nabie, Directeur National de la reforestation, M. Ernest Yameogo, DPEEVCC du Kadiogo et Poko Conseiga, Président de la FENUGGF pour leur franche et efficace collaboration à la réalisation des enquêtes trafic de Ouagadougou, M. Jean Bosco, ex-DREEVCC du Centre-Ouest pour son appui à la réalisation des activités du projet sur le terrain, M Clément Ouongo, ex-Directeur de la Police Municipale de Ouagadougou pour son soutien dans la réalisation des enquêtes pour calibrage;

M. Nomwine DA, directeur du Bureau d'études Environnement et Développement Intégral (EDI) qui a conduit tous les travaux d'enquêtes de filière et son collègue M. Symphorien Meda consultant gestion de bases de données pour les traitements de ces données, M Moïse Medah, expert du bureau EDI qui a réalisé les inventaires forestiers du bassin d'approvisionnement en combustibles ligneux de Ouagadougou, M. Salif Ouoba, consultant Règlementation et Législation qui a fait l'analyse des textes forestiers, M. Adrien Bado pour son appui technique dans le domaine agro-pastoral, Mme Nikiema Rose, consultante genre et M. Basile Adouabou expert du bureau EDI pour son appui technique au traitement des images et à l'élaboration des cartes SDA de Ouagadougou.

Nous remercions le Fonds Français pour l'Environnement Mondial et l'Agence Française de Développement pour avoir engagé ce projet ambitieux mais au combien stratégique pour les habitants de la commune de Dalo et les populations rurales qu'elles soient ou non impliquées dans l'exploitation des ressources ligneuses du territoire communal

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	4
TABLE DES MATIERES	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES CARTES	7
SIGLES ET ABREVEATIONS	8
Fiche signalétique de la commune de Dalo	9
1. Introduction	10
1.1 Contexte	10
1.2 Objectifs et méthodologie d’élaboration du SDAFC	10
1.21 Rappel historique de l’exploitation forestière dans la commune.....	10
1.22 Objectifs du projet FONABES.....	11
1.3 Méthodologie	12
1.31 Etat des lieux de l’exploitation forestière de la commune.....	12
1.32 Organisation des concertations communales.....	14
2. Présentation générale de la commune	15
2.1 Localisation	15
2.2 Climat	16
2.3 Hydrogéologie	16
2.4 Organisation administrative et démographique	17
2.5 Caractéristiques des zones agro-écologiques	17
2.6 Organisation coutumière et sociale	18
2.61 La famille	18
2.62 Le lignage.....	18
2.63 Le village.....	18
2.7 Activités socio-économiques	18
2.71 Agriculture	18
2.8 Elevage	19
2.9 Voies de communication	19
3. Caractéristiques des ressources forestières de la commune	20
3.1 Caractérisation des formations forestières	20
3.2 Occupation des sols	21
3.3 Evaluation de la ressource	21
3.31 Evaluation des volumes de bois sur pied et du volume exploitable renouvelable	22
3.32 Analyse comparative des volumes exploitables par rapport aux volumes exploités	22
4. Exploitation des principaux produits forestiers ligneux et non ligneux	23
4.1 Importance socio-économique des formations forestières de la Commune	23
4.11 Importance du bois dans l’économie villageoise.....	23
4.12 Utilisation des revenus du bois.....	23
4.2 Filière bois-énergie	24
4.21 Flux de bois	24
4.22 Socio-économie de la filière bois-énergie	24

5.	<i>Diagnostic sur le fonctionnement des GGF/CAF</i>	24
5.1	Diagnostic sur le mode d’exploitation de la ressource ligneuse	24
5.2	Diagnostic sur la gestion des GGF/CAF	25
5.21	Diagnostic sur la qualité de la gestion des GGF.....	25
5.22	Communication insuffisante entre villages et GGF	25
5.23	Autres contraintes autour du fonctionnement des GGF	25
5.3	Impact sur la dynamique d’évolution des ressources	26
5.31	Impact sur le diamètre d’exploitation.....	26
5.32	Impact sur l’évolution des espèces	26
5.33	Impact sur la régénération de la forêt.....	26
5.4	Impacts au niveau villageois	26
5.5	Attentes des populations sur l’avenir des GGF	26
6.	<i>Problématique et enjeux</i>	26
6.1	Problématique	26
6.11	Cohérence du schéma avec le contexte stratégique national	26
6.12	Cohérence du schéma avec le contexte législatif	26
6.2	Enjeux	27
6.21	Enjeux fonciers.....	27
6.22	Enjeux socio-économiques.....	27
7.	<i>Priorités et grands axes du schéma</i>	28
7.1	Objectifs et axes d’intervention du schéma	28
7.2	Mettre en place les conditions d’une exploitation durable des ressources forestières de la commune	28
7.21	Actualisation/transformation des GGF.....	28
7.22	Modulation/régulation de la vente du bois en fonction de la zone et des saisons	28
7.23	Amélioration du système de suivi statistique des recettes et productions forestières.....	28
7.24	Redynamisation des GGF/CAF/UGGF et Fédérations	29
7.25	Installation, dynamisation des commissions foncières	29
7.26	Mise en place d’un système de contrôle décentralisé de l’exploitation du bois	29
8.	<i>Rôle des acteurs dans la mise en œuvre du schéma</i>	29
8.1	Rôle des acteurs locaux, communaux et régionaux	29
8.11	Rôle des différents usagers de ressources	29
8.12	Rôle des GGF et des Fédérations	29
8.13	Rôles des commissions foncières	30
8.14	Rôle de la Commune	30
8.15	Rôles du Département et de la Région	31
8.16	Rôles de l’Administration forestière	31
8.17	Rôle des autorités coutumières.....	31
8.2	Autres acteurs	31
8.21	Rôle des pouvoirs publics (État)	31
8.22	Rôles des autres services techniques de l’Administration (élevage, agriculture, etc.).....	31
8.23	Rôle des instituts de recherche et de formation	32
8.24	Rôles des ONGs et Projets	32
8.25	Rôle des partenaires au développement	32
9.	<i>Recommandations</i>	32
	<i>Bibliographie</i>	33

LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 2 : Historique de l'exploitation forestière.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 3 : Superficie et localisation des UAF dans la commune de Dalo.....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 4 : Caractérisation de types de formation végétation végétale (surfaces en hectares).....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau 5 : Stock de bois par formation végétale (en tonnes).....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 6 : Possibilité annuelle d'exploitation et de commercialisation en bois-énergie (en tonnes par an).....</i>	<i>22</i>
<i>Tableau 7 : Bilan énergétique en bois-énergie (possibilité totale en bois-énergie - consommation rurale – flux vers Ouagadougou) en tonnes par an.....</i>	<i>23</i>
<i>Tableau 8 : Flux de bois vers Ouagadougou.....</i>	<i>24</i>
<i>Tableau 9 : Insuffisances dans le fonctionnement des GGF.....</i>	<i>25</i>

LISTE DES CARTES

<i>Carte 1 : Localisation des UAF dans le CAF de Bougnounou-Nébielianayou.....</i>	<i>13</i>
<i>Carte 2 : Localisation des UAF dans les communes du CAF.....</i>	<i>14</i>
<i>Carte 3 : Localisation de la commune de Dalo.....</i>	<i>16</i>
<i>Carte 4 : Zones agroclimatiques de la commune de Dalo.....</i>	<i>17</i>
<i>Carte 5 : Typologie des sols de la commune de Dalo.....</i>	<i>21</i>
<i>Carte 6 : Occupation des terres dans la Commune de Dalo.....</i>	<i>22</i>

SIGLES ET ABREVEATIONS

ACFAO	Adaptation au Changement Climatique en Afrique de l'Ouest
AFD	Agence française pour le développement
BE	Bois-énergie
BM	Banque Mondiale
CAF	Chantiers d'aménagement forestier
CCL	Cellule Combustibles Ligneux Banque Mondiale Mali
CFD	Contrôle Forestier Décentralisé
CIFOR	Center for International Forestry Research
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CN-SIF	Comité National – Système d'Information Forêt
COS	Carte d'occupation des sols
COT	Carte d'occupation des terres
CRA	Centre régional AGRHYMET
DGEF	Direction Générales des Eaux et Forêts
DPEEVCC	Direction Provinciale Environnement Economie Verte et Changement Climatique
DREEVCC	Direction Régionale Environnement Economie Verte et Changement Climatique
EDI	Environnement et Développement Intégral Engineering
FA	Foyer amélioré
FG	Forêt galerie et/ou Forêt claire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et la Faim
FENUGGF	Fédération nationale des unions de groupements de gestion forestière
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
FONABES	Projet gestion des forêts naturelles et approvisionnement durable en bois énergie des villes du Sahel
GESFORCOM	Gestion Forestière Communautaire et Communale Union Européenne
GGF	Groupement de Gestion Forestière
GPL	Gaz de pétrole liquéfié
GTGD	Groupe de travail et de gestion durable
HET	Hulda Etudes et Travaux
MEEVCC	Ministère de de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement climatique
MR	Marché rural de bois-énergie
ONFI	Office national des forêts international
PAGS	Plans d'aménagement et de gestion simplifiés
PAFN – BAD	Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles – Banque Africaine de Développement (Niger)
PAFN – PNUD-FAO	Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles - FAO – PNUD (Burkina Faso)
PAGF	Parc agroforestier
PREDAS	Programme régional de promotion des énergies domestiques et alternatives au Sahel
REDD+	Réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
SA	Savane à dominance arborée
Sa	Savane à dominance arbustive
SpA	Steppe à dominance arborée
Spa	Steppe à dominance arbustive
SDA	Schéma directeur d'approvisionnement
SDACD	Schémas Directeurs d'Approvisionnement en Combustibles Domestiques
SDAFC	Schéma Directeur d'Aménagement Forestier Communal
SED	Stratégie Energie Domestique
SRG	Structure rurale de gestion
STD	Services techniques déconcentrés
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGGF	Union de Groupements de Gestion Forestière

Fiche signalétique de la commune de Dalo

Création de la commune	En 2006
Superficie de la commune	323,31 km ²
Coordonnées géographiques du chef-lieu de la commune	Dalo est située entre 2°27' et 2°02' de longitude Ouest et 11° 73' et 11°87' de latitude Nord
Ensemble géologique	Relief relativement plat avec une inclinaison Nord- Est/ Sud-Ouest. Pas de véritable mouvement géologique
Type de climat	La commune est située dans la zone climatique soudano-sahélienne.
Pluviométrie	comprise entre les isohyètes 900 mm et 600 mm
Température	Les températures oscillent entre 21°C (minimale) et 45°C (maximale)
Nombre de villages	06
Population de la commune	14 028
Taux d'accroissement annuel (%)	2,7
Densité moyenne	43 habitants/km ²
Groupes ethniques	Nuni, Mossi et Peulh
Expatriés résident	RCI, Ghana
Plus grosses agglomérations	Bougnounou, Sabou
Religions dominantes	Islam, christianisme, animisme
Principales activités	Agriculture et élevage
Formations végétales	galeries forestières, savane arborée, Savane arbustive
Espèces ligneuses	<i>Lannea microcarpa</i> , <i>Combretum glutinosum</i> , <i>Piliostigma reticulatum</i> , <i>Acacia nilotica</i> , <i>Vitelaeria paradoxum</i> , <i>Cassia sieberiana</i> , <i>Sclerocarya birrea</i> , <i>Saba senegalensis</i> , <i>Guiera senegalensis</i> , <i>Diospyros mespiliformis</i> , <i>Balanitès aegyptiaca</i> , <i>Detarium microcarpum</i> , <i>Piliostigma toninghii</i> , <i>Combretum glutinosum</i> , <i>Cassia sieberiana</i> , <i>Andansonia digitata</i> et <i>Gardenia erubescens</i>
Végétation herbacée	<i>Loudecia togoensis</i> , <i>Andropogon gayanus</i> , et de <i>Pennissetum pedicillatum</i>
Expérience antérieure d'aménagement forestier	Depuis 1995
Interventions de projets d'aménagement forestier	Projet PAFN
Projet de Gestion forestière	PAFN
Chantier d'Aménagement Forestier	CAF Bougnounou-Nébielianayou
Enjeux autour de la gestion des ressources forestières	<ul style="list-style-type: none"> • 6 GGF créés et fonctionnels • Existence d'un fonds GGF • 1282 tonnes de bois, soit 0,2% du flux vers Ouagadougou • Dysfonctionnement au sein des GGF

1. Introduction

1.1 Contexte

Le Schéma Directeur d'Aménagement Forestier de la Commune de Dalo (SDAFC) a été élaboré avec l'appui technique et financier du projet FONABES. Le processus a vu la participation technique des institutions partenaires à la mise en œuvre du projet :

- Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), attributaire et responsable de la mise en œuvre du projet;
- Les institutions du Burkina Faso associées •Les institutions du Burkina Faso associées : le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique, partenaire institutionnel ; les bureaux d'études Huda Etudes et Travaux (HET) et Environnement et Développement Intégral

Il s'est déroulé en plusieurs phases :

- Etablissement d'un diagnostic sur l'exploitation des ressources forestières de la commune à travers des enquêtes au niveau de 6 villages, 06 GGF et des commerçants transporteurs de bois-énergie ;
- Mise en place, sous l'égide de la commune, d'un cadre de concertation des différents acteurs aux fins de réfléchir sur les modalités d'une exploitation durable des ressources forestières au bénéfice de chacun ;
- L'organisation de réunions de concertation du groupe de travail pour arrêter les objectifs du schéma et les modalités de sa mise en œuvre ;
- La réalisation de travaux cartographiques et analyses spatiales, pour l'établissement de l'état environnemental initial de la Commune de Dalo et sa comparaison avec la situation d'il y a une dizaine d'années ;
- L'évaluation des ressources forestières ;
- Les études filières bois et autres produits éventuellement ;
- La rédaction du schéma par un groupe de personnes ayant pris part au processus de son élaboration ;
- L'organisation de journées municipales d'information et de réflexion.

Avant sa mise en œuvre, le SDAFC fera l'objet d'une validation du groupe de travail gestion durable et d'une popularisation au niveau villageois.

1.2 Objectifs et méthodologie d'élaboration du SDAFC

Le schéma présente la commune, fait un diagnostic de l'exploitation forestière, définit les grands axes d'orientation et les actions, identifie les acteurs et leur responsabilité dans sa mise en œuvre. Il est l'outil principal, complémentaire du Plan Communal de Développement (PCD) en cours de mise en œuvre par le conseil municipal, pour une implication de la commune dans la gestion des ressources forestières communales en relation avec l'administration forestière et les populations riveraines

1.21 Rappel historique de l'exploitation forestière dans la commune

Tableau 1 : Historique de l'exploitation forestière

Périodes	Mode de Gestion
1935-1973	Gestion coloniale des forêts avec la création des forêts classées. Les années 1973 ont connu de grandes sécheresses entraînant des famines et de fortes dégradations des ressources forestières
1980-1985	Période de la révolution avec la création des 3 luttes pour la préservation des forêts
1990-2000	Phase de mise en aménagement des massifs et élaboration participative du PAG avec les activités de délimitations des massifs forestiers, d'inventaires forestiers, de formations des bucherons, de création des GGF, etc.

Périodes	Mode de Gestion
2000-2014	Première mise en œuvre du PAG avec la création des CAF, La gestion autonome des CAF par l'UGGF qui est la faitière des GGF d'un CAF
2016	Intervention du projet FONABES pour l'élaboration des SDAFC et des PAGS/PSG pour les UAF (massifs forestiers)

1.22 Objectifs du projet FONABES

Au Mali, au Burkina Faso et au Niger, la dégradation des forêts est un processus complexe où plusieurs facteurs interagissent en s'intensifiant du fait de la pression démographique et de la pauvreté.

Parmi ses causes, la collecte de bois énergie (bois de feu et charbon de bois) pour l'approvisionnement des grandes villes constitue, après les défrichements agricoles, l'un des principaux facteurs de dégradation des forêts et des sols - ce qui réduit leur capacité de stockage du carbone et donc d'absorption des gaz à effet de serre.

Le bois énergie est en effet le combustible principal utilisé par plus de 90% des ménages et l'essentiel de l'énergie qu'ils consomment. L'accélération de la dégradation des forêts est en partie liée à la croissance démographique, mais également à la substitution du bois par le charbon de bois.

Les projections montrent que l'usage du bois-énergie continuera d'être dominant, mais devrait être concurrencé en milieu urbain par celui du gaz butane et des autres combustibles dits « modernes ». Le bois de feu restera le combustible le plus utilisé en milieu rural pendant encore de nombreuses années, avec une forte progression de l'usage du charbon de bois. Les estimations de la demande de bois-énergie à l'horizon 2030 indiquent que si rien n'est fait pour changer la tendance actuelle, la demande pourrait augmenter d'un facteur 4 à 10 pour le charbon de bois, doublé dans le cas du bois de feu et nécessiterait l'exploitation durable de superficies de formations forestières plus étendues que celles disponibles à l'heure actuelle (SDACD Ouaga, 2015).

Dans les trois pays où intervient le projet FONABES, des expériences aux résultats significatifs ont eu lieu dès la fin des années 1980, aux échelles locales et nationales, afin d'impliquer les populations dans la gestion de ces ressources pour un approvisionnement durable et compétitif des centres urbains. Ainsi au Niger à partir de 1989 puis au Mali à partir de 1996, des projets dits de Stratégie Energie Domestique (SED) ont permis l'adoption de réformes forestières notamment fiscales qui permettent à des organisations villageoises de type associatif d'exploiter le bois de leurs territoires, dans le cadre de marchés ruraux (MR) de bois-énergie, sous conditions de respecter des normes de gestion durable. Au Burkina Faso, la décentralisation a été plus lente et l'implication du monde rural dans l'approvisionnement des villes en bois s'est surtout faite, à partir de 1985 autour des forêts classées et aussi des forêts protégées (forêts des communautés villageoises) sous la forme de chantiers d'aménagement forestier (CAF).

Malgré l'actualisation des stratégies dans les années 2000, les situations restent imparfaites dans des contextes sous fortes contraintes, marqués par une augmentation continue de la demande urbaine.

D'autres conditions, notamment de bonne gouvernance, demeurent également nécessaires pour améliorer le fonctionnement des SED. La structuration de filières durables doit encore être soutenue à différents niveaux, depuis les bûcherons ou charbonniers jusqu'aux consommateurs en passant par les administrations chargées des forêts, les collectivités locales, notamment les communes rurales, les transporteurs et les grossistes.

Dans ce contexte, la finalité du projet FONABES est d'améliorer les conditions de vie des populations grâce à un approvisionnement durable et à des prix compétitifs en bois énergie des principaux centres urbains, qui soit créateur de revenus en milieu rural et qui garantisse le maintien ou l'accroissement du carbone forestier, associé à la conservation des écosystèmes forestiers sahéliens. Cinq (5) objectifs spécifiques découlent de cette finalité :

- organiser l’approvisionnement en bois-énergie des capitales du Burkina Faso, du Mali et du Niger, à travers l’actualisation et la mise en œuvre de schémas directeurs d’approvisionnement (SDA) dynamiques et fonctionnels et leur déclinaison communale en schémas directeurs d’aménagement forestier communaux (SDAFC) pour les communes cibles du projet ;
- maintenir ou accroître le carbone forestier tout en préservant les écosystèmes forestiers, par l’application des SDAFC au moyen de la mise en œuvre de Plans d’aménagement et de gestion simplifiés des ressources forestières actualisés et sécurisés foncièrement ;
- améliorer durablement l’économie de la filière bois-énergie en visant son autofinancement pérenne, par la mise en place concertée et l’application d’une fiscalité décentralisée, ainsi que par l’évaluation des possibilités d’intégration des actions relatives à l’approvisionnement durable en bois énergie des centres urbains dans le mécanisme REDD+ ;
- améliorer dans chacun des pays la gouvernance en matière d’approvisionnement en bois énergie des grands centres urbains par la mise en place de cadres de concertation, de mécanismes de suivi et par le renforcement des capacités au niveau national ; et
- capitaliser les expériences acquises, à travers des échanges entre les 3 pays et assurer leur diffusion dans les autres pays Sahéliens.

Le suivi de la filière bois énergie au Sahel nécessite une coordination entre toutes les structures qui interviennent à différents niveaux : national, régional (bassins d’approvisionnement des grands centres urbains) et local (communes rurales productrices de bois énergie). Le projet FONABES a pour ambition d’établir un dialogue dans chaque pays entre les différents maillons des filières bois énergie et une concertation entre les trois pays pour renforcer les politiques et harmoniser les approches.

1.3 Méthodologie

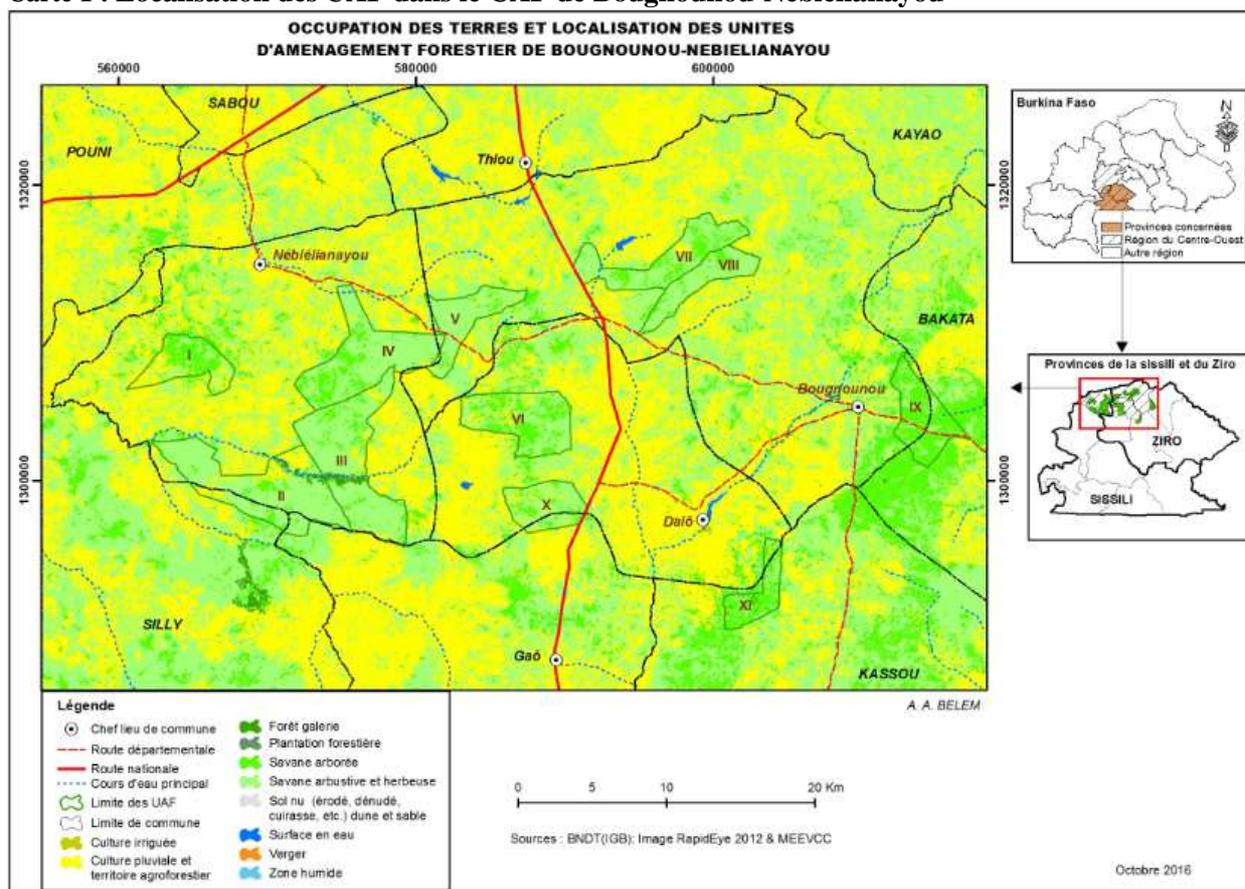
Le schéma directeur d’aménagement forestier communal est une exigence contractuelle du projet. La démarche de son élaboration se fonde sur les étapes suivantes à savoir l’établissement de l’état des lieux de l’exploitation forestière et l’organisation des concertations communales participatives.

1.31 Etat des lieux de l’exploitation forestière de la commune

La commune de Dalo dispose d’importantes potentialités forestières. L’exploitation y est fortement pratiquée et concerne principalement le bois de feu. Elle constitue l’activité rémunératrice majeure des villages riverains et surtout des femmes et des jeunes qui, généralement, sont dites couches sociales vulnérables et parfois marginalisées.

Dans le souci de valoriser durablement les ressources naturelles la stratégie de gestion de l’espace et des ressources forestières mise en œuvre depuis une vingtaine d’années est l’aménagement forestier à partir du Chantier d’Aménagement Forestier (CAF). L’enjeu de ce SDAFC sera de d’intégrer la commune de Dalo dans le CAF préexistant. Les massifs de la commune de Dalo font partie du CAF de Bougnounou-Nébielianayou. Ce CAF s’étend sur une superficie de 24 914 ha. Trente villages sont impliqués dans sa gestion. Ils relèvent des communes rurales de Dalo, de Bougnounou et de Nébielianayou. Le CAF est subdivisé en 11 Unités d’Aménagement Forestier (UAF) dont 05 UAF pour la commune de Dalo pour une superficie totale de 9 804 ha (39,4%).

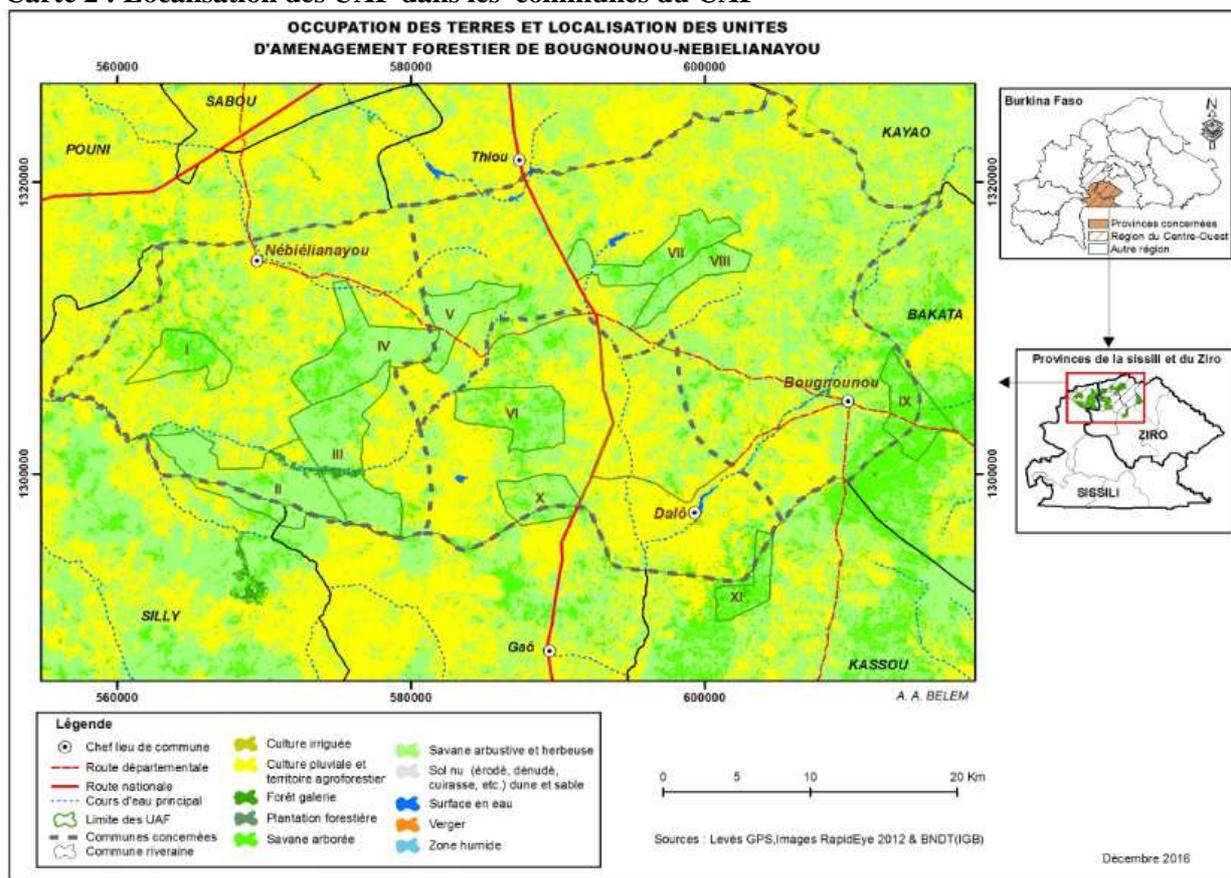
Carte 1 : Localisation des UAF dans le CAF de Bougnounou-Nébielianayou



La disponibilité des ressources forestières est un atout majeur. La production y concerne essentiellement le bois de feu. La carbonisation bien que n'étant pas interdite dans la commune n'est pas officiellement pratiquée par les exploitants de la commune.

L'objectif principal est de contribuer à l'exploitation rationnelle et durable des ressources forestières par les communautés villageoises riveraines organisées en Groupements de Gestion Forestière (GGF) en vue de ravitailler les grands centres urbains et les autres localités en produits forestiers. Dans la commune, l'exploitation forestière est assurée par les GGF. Elle se déroule dans les UAF situées dans les limites territoriales.

Carte 2 : Localisation des UAF dans les communes du CAF



1.32 Organisation des concertations communales

A la suite des séances de restitution du SDACD, des concertations communales ont été enclenchées en vue de recueillir l’adhésion des producteurs aux objectifs et aux attentes du projet. Ces concertations ont également permis de mettre en place les GTGD au niveau des villages et des communes. Les concertations dans les communes cibles du projet FONABES au Burkina Faso, ont drainé des dizaines de participants dans chacune des trois (03) communes rurales.

- **Objectifs des concertations**

Le projet a, en accord avec la commune et le service de l’environnement, mis en place un groupe de travail intitulé « Groupe de travail gestion durable des ressources forestières de la commune de Dalo » dont l’objectif est d’amener les acteurs locaux à réfléchir ensemble sur la façon de gérer les ressources, les préserver et les exploiter durablement, au bénéfice de chacun.

Il est recherché à travers de ces concertations:

- L’émergence d’objectifs communs de développement forestier communal;
- Le développement et/ou le renforcement d’une solidarité intra communale;
- La mise en place d’un dispositif de gestion durable des ressources, impliquant les GGF/UGGF, la commune et l’administration déconcentrée chargée des forêts.

- **Composition du « groupe de travail gestion durable »:**

Il regroupe un ensemble de personnes représentatives des GGF/UGGF, du conseil municipal et de l’administration forestière locale, des services techniques déconcentrés (STD), ou de toute autre structure ou organisation dont il peut être utile de faire appel dans la réflexion.

Sa composition est flexible. Il se compose de 9 membres permanents qui sont des acteurs clés et non permanents c'est-à-dire ceux dont la participation est fonction de leur intérêt pour le sujet abordé. Sans être exhaustif, le GTGD est composé de la manière suivante:

- Le maire
- Le secrétaire général
- Responsable de l'environnement
- 3 représentants des GGF (1 représentant par GGF)
- La représentante des femmes
- Le service de l'agriculture
- Le service des ressources animales
- Etc.

Sa mise en place sera formalisée par la formulation négociée d'une convention faisant office de terme de référence et définissant les modalités de son fonctionnement. Des explications sur la composition du groupe de travail, son rôle, sa pertinence et les objectifs qu'il vise ont été données aux acteurs villageois pour faciliter le choix de leurs représentants.

- **Fonctionnement du « groupe de travail gestion durable »**

Les rencontres sont présidées par le maire de la commune. Les débats sont animés par des consultants et l'équipe du projet qui proposent des exposés introductifs de mise à niveau sur les thèmes abordés.

Cette mise à niveau est d'autant plus utile qu'elle apporte des informations facilitant les discussions et les prises de décision.

Les rencontres du groupe de travail ont également servi de cadre de restitution et validation des travaux des consultants nationaux. Les décisions d'une concertation sont validées par celle qui la suit. Au niveau village, des séances de restitution sont organisées par les conseillers communaux ayant pris part aux concertations. Les représentants des autres structures participantes procèdent à la restitution aux bénéficiaires.

2. Présentation générale de la commune

2.1 Localisation

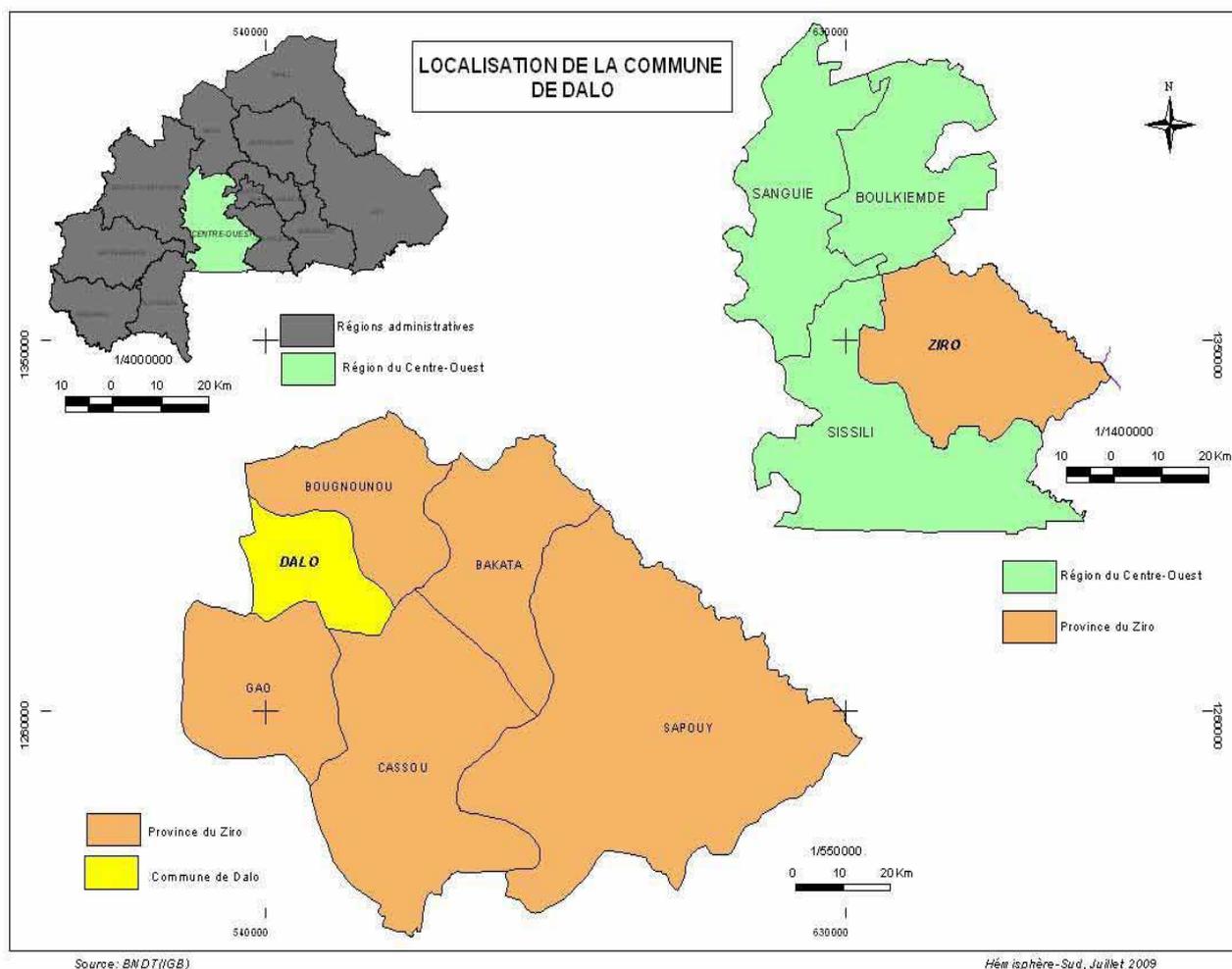
La commune rurale de Dalo, située à environ 135 km de Ouagadougou, est comprise entre 2°27' et 2°02' de longitude Ouest et 11° 73' et 11°87' de latitude Nord. C'est une commune rurale de la province du Ziro, région du Centre-Ouest. Elle se trouve à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Sapouy, chef-lieu de la province.

On y accède par les routes départementales RD126, RD127 la RN 13 reliant Koudougou à Léo.

La commune est limitée :

- au nord et à l'est par la commune de Bounounou ;
- à l'ouest par la commune de Nébielianayou ;
- au sud par les communes de Cassou et Gao ;

Carte 3 : Localisation de la commune de Dalo



2.2 Climat

La commune est située dans la zone climatique soudano-sahélienne comprise entre les isohyètes 900 mm et 600 mm. C'est la zone climatique la plus vaste du pays. Elle s'étale sur tout le centre du pays et est caractérisée par deux saisons bien marquées.

Une saison sèche qui dure environs huit(8) mois soit d'octobre à mai. Cette saison est caractérisée par l'harmattan qui est un vent sec et frais qui souffle de novembre à février avec des températures douces autour de 32°C. Les températures oscillent entre 21°C (minimale) et 45°C (maximale).

Une saison pluvieuse qui dure environ quatre mois (juin-septembre) cette saison est marquée par la mousson qui est un vent chaud et humide soufflant du sud-ouest au nord-est.

2.3 Hydrogéologie

Le réseau hydrographique est composé de trois principaux cours d'eau :

- le cours d'eau dit Bazilakoa de direction nord/sud-ouest. Il traverse le village de Bazilakoa, et les environs de Dianthou ;
- à l'Est, le cours d'eau dit Dalo sur lequel est construit le barrage de Dalo d'une capacité estimée à 500 000 m³.
- à l'extrême nord-ouest un cours d'eau de direction Nord/ ouest.

Le barrage de Niou construit par l’OCADES est aussi un important plan d’eau artificiel à vocation agricole. L’ensemble de ce réseau hydrographique contribue à l’abreuvement du cheptel et à la mise en œuvre des activités agricoles. La carte suivante présente les principaux cours d’eau de la commune de Dalo. Les plans d’eau artificiels (Dalo et Niou) sont menacés d’une part par un ensablement avancé dû à des actions anthropiques (dégradation des berges par les animaux, déboisement, agriculture) et d’autre part la pollution (lessive aux abords, traitement de carcasses d’animaux et de viscères, trempage de fibres, etc.).

2.4 Organisation administrative et démographique

Bougnounou est devenue commune à l’instar des autres communes rurales du Burkina Faso en faveur de la loi 055 – 2004/AN de décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso. La commune compte six (06) villages au total.

Elle est gérée par un conseil municipal élu avec à sa tête un maire.

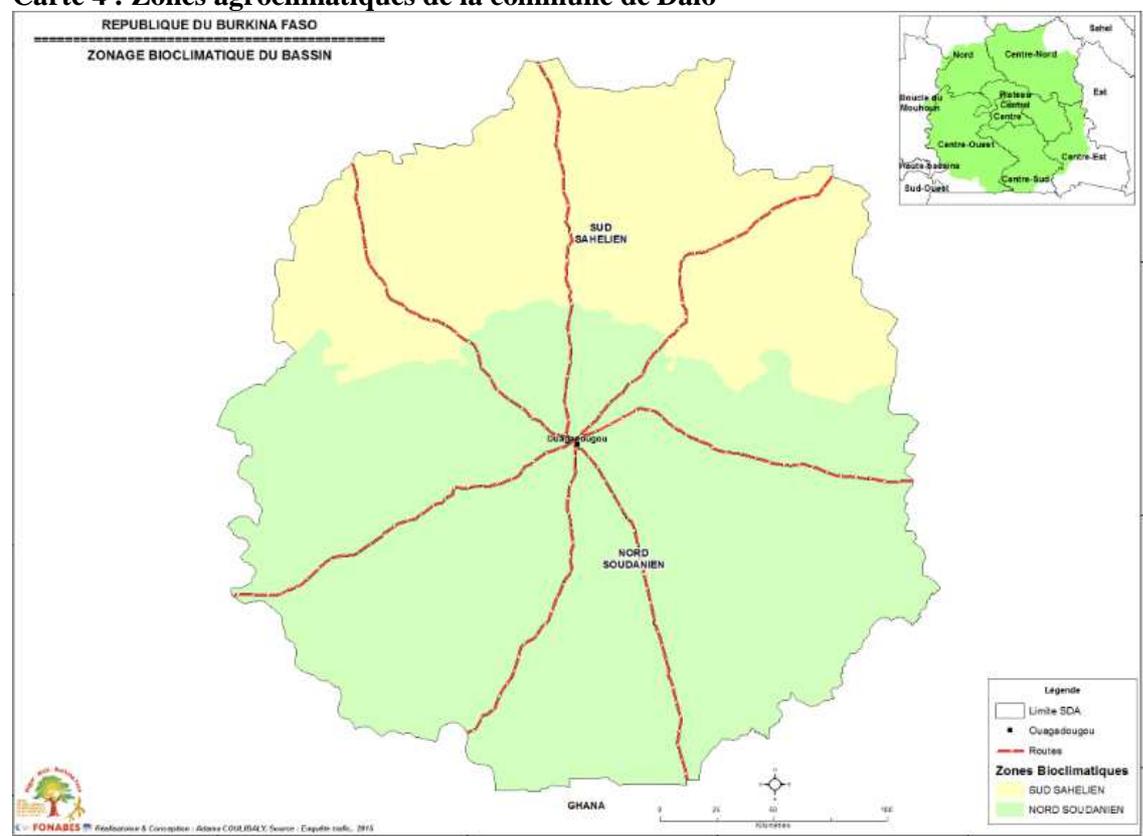
Outre les conseillers municipaux au nombre de deux dans chaque village, l’ensemble des six (06) villages est doté de conseils villageois de Développement (CVD) qui sont chargés de coordonner les activités de développement dans chaque village.

Le recensement général de la population et de l’habitation de 2006 révèle que 53,54% de la population est constituée de femmes, soit 5 753 femmes contre 4 993 hommes. La population totale de la commune de Dalo est estimée à 10 746 habitants répartis dans 1 616 ménages.

2.5 Caractéristiques des zones agro-écologiques

La commune de Dalo se trouve dans la zone agrécologique soudano-sahélienne caractérisée par les isohyètes 900 mm et 600 mm avec deux saisons.

Carte 4 : Zones agroclimatiques de la commune de Dalo



2.6 Organisation coutumière et sociale

La Commune de Dalo est peuplée en majorité de *Nuna* (Gourounsi) qui constitue l'ethnie majoritaire, de *Mossé* et de *Peuls*. Les éléments fondamentaux ci-après caractérisent l'organisation sociale de type traditionnel dans la commune rurale de Bognounou. Ce sont :

2.61 La famille

C'est l'unité d'organisation sociale. Elle est composée du père de famille, de la mère et épouse du père de famille, des enfants (mariés ou non), des grands parents, les oncles les cousins et les neveux du côté paternel. La famille constitue aussi l'unité de production et de consommation. Le chef de famille est le père. C'est lui qui organise la production et gère les produits issus du champ familial. Il veille au bien être de la famille (alimentaire, habillement, santé, scolarisation des enfants).

2.62 Le lignage

C'est l'ensemble des personnes qui se reconnaissent être descendant du même ancêtre. Dans certains cas, le nombre de lignages correspondent au nombre de quartiers. Le lignage est dirigé par l'homme le plus âgé. Il préside les cérémonies rituelles (sacrifices, mariage, funérailles réservés aux morts ...).

Le quartier : le quartier a des limites plus ou moins définies. Dans le contexte communal de Bognounou, les quartiers regroupent pour la plupart l'ensemble des membres du même lignage.

2.63 Le village

Le village est constitué de un ou plusieurs quartiers. Tous les villages de la commune sont coutumièrement dirigés par un chef de terre. Dans certains villages il existe en plus du chef de terre des chefs traditionnels dépositaires de la tradition. Par exemple les chefs de la brousse, les chefs des marigots sacrés etc.... Ces chefs jouent pour la plupart des rôles de conciliation. C'est l'exemple du cas des forgerons qui, après décès des suites de foudre, noyade ou par pendaison s'interposent comme médiateur entre les dieux et les hommes. Généralement dans les villages de la commune la succession à la chefferie se passe soit par filiation directe (le premier fils remplace le défunt père), soit par gérontocratie (le plus âgé de la famille remplace le défunt) ou tout simplement par palier selon l'arbre généalogique symbolique « du père » même si il est moins âgé que les enfants du défunt.

Les interdits : un interdit est une règle sociale, lorsqu'on l'enfreint on s'expose à des sanctions ou des amendes. Ces sanctions peuvent aller parfois jusqu'à l'exclusion de la vie sociale en cas de faute grave comme l'adultère avec une femme mariée du village, les rapports sexuels en brousse, la coupe dans un bois sacré et autres lieux de culte ...etc.

Dans la plupart des villages de la commune l'ordre social est régi par des interdits qui contribuent pour la paix et la stabilité.

L'on note deux principaux types d'organisation sociale dans la commune de Bognounou.

A côté de ces organisations, l'on remarque le rôle combien important que joue la femme et les organisations socio professionnels dans le développement de la commune.

2.7 Activités socio-économiques

2.71 Agriculture

La production céréalière est basée sur la cellule familiale comme principale unité de travail. Les différents membres de la famille (chefs de ménage, femmes et enfants) participent aux différentes opérations culturales à des niveaux divers selon les groupes ethniques. Les enfants et le chef de ménage s'occupent exclusivement de la préparation du champ et du premier labour avant les semis. Toutes les femmes sèment ; les femmes mossé cultivent obligatoirement dans le champ familial tandis que celles des gourounsi n'y sont pas obligées. A la récolte, tous les membres de la famille sont encore sollicités. Parallèlement au champ familial, les femmes et les jeunes gens disposent de lopins de terre où ils produisent les spéculations de leurs choix. Il est souvent fait appel au recours de l'entraide

sociale et à la main d'œuvre payante pour mener à bien certains travaux champêtres tels que le binage et la récolte, cela pour éviter que l'herbe n'envahisse le champ et que les récoltes ne durent en brousse. En ce qui concerne la main d'œuvre payante, il faut noter qu'il existe plusieurs cas de figure : des groupes de producteurs constitués proposent leurs services contre une rémunération en nature à la fin de la saison ou en espèces dont le montant varie entre 5 000 et 7 500 francs par jour de prestation ; des ouvriers individuels sont engagés à des coûts journaliers variant entre 500 et 1000 francs par personne. La production maraîchère et rizicole est individuelle ; même sur les périmètres aménagés, chaque membre de groupement exploite son lopin de terre aux conditions fixées par le groupement qui sont la mise à jour de la cotisation de membre et la volonté d'exploiter la parcelle. Les productions se répartissent en trois lots que sont les cultures vivrières, les cultures de rente et les cultures maraîchères

2.8 Elevage

Dans la commune de Dalo, la structure chargée de l'encadrement pour l'amélioration de la production et de la santé animale est le poste vétérinaire. Un seul agent anime ce service. L'élevage est la deuxième ressource en termes de revenus monétaires pour les populations de la commune.

Il est principalement de type extensif caractérisé par une transhumance prononcée pratiquée par les allochtones et du type sédentaire extensif par les autochtones agro pasteurs. Les producteurs dans le secteur de l'élevage sont organisés en groupements d'éleveurs de bovins et on dénombre sept(7) au total pour la commune.

Malgré son rôle indéniable, les pratiques d'élevage demeurent traditionnelles de type extensif, variant selon la saison. Les systèmes d'élevage pratiqués sont de type transhumant extensif pour les allochtones, et du type sédentaire extensif pour les autochtones agro pasteurs. La commune dispose d'une zone de pâturage à Tiaré. L'alimentation du bétail est complétée par l'apport de sel. Les pâturages sont composés des jachères et des espaces qui ne sont pas mis en culture. L'intensification des systèmes d'élevage n'est pas très développée. Cependant, on note quelques pratiques d'embouche porcine et ovine chez les femmes et l'embouche bovine chez les hommes.

Cette intensification utilise des stocks d'aliments locaux tels la farine de gousse de *Piliostigma Sp*, la poudre de *nééré* et des fourrages aériens de *Pterocarpus Sp*.

L'embouche porcine et ovine est pratiquée par les femmes et les hommes pratiquent l'embouche bovine.

2.9 Voies de communication

Le transport est peu développé dans la commune. Aucune compagnie de transport ne dessert la localité. Quelques véhicules de transport en commun viennent dans la commune les jours de marché et desservent principalement les localités comme Sapouy, Thyou, Sabou, Ouagadougou et Léo. Ceci est rendu possible par les routes départementales RD121, RD126, RD127 et la RN13 reliant Koudougou à Léo.

Cependant entre les autres localités de la commune qui ne disposent pas de routes aménagées, les principaux moyens de transport restent la bicyclette, la motocyclette, la charrette, etc.

Les échanges inter villages s'effectuent par le biais de pistes rurales qui sont pour la plupart en mauvais état. Cette situation est un handicap énorme qui paralyse le secteur des transports de la commune, et maintient les villages dans un enclavement. Ce qui contribue à maintenir les populations dans la pauvreté pour insuffisance d'échanges commerciaux.

3. Caractéristiques des ressources forestières de la commune

3.1 Caractérisation des formations forestières

Le Chantier d'Aménagement Forestier de Dalo-Bougounou-Niébielianayou (CAF) dont la Direction Technique est basée à Bougounou couvre deux provinces (Sissili et Ziro) et trois communes (Dalo, Bougounou et Nébielianayou). Il est constitué de plusieurs massifs forestiers sur une superficie de 24 914 ha. Il est subdivisé en 11 Unités d'Aménagement Forestiers (UAF) comprises entre 1 068 et 3 848 ha qui comprennent chacune 15 parcelles soumises à un même mode de traitement et aux mêmes règles de gestion. La portion du chantier qui s'étend sur le territoire communal de Dalo correspond à environ trois (03) unités pour une superficie approximative de plus de 4 888 ha soit environ 19,6% de la superficie totale des massifs du CAF.

La végétation de la commune rurale de Dalo est une savane arborée dégradée du fait des actions anthropiques. Toutefois, l'on rencontre des galeries forestières le long des cours d'eau. Ces galeries forestières sont à dominance de *Mitragyna inermis* et de *Terminalia macroptera*. On trouve également dans la commune les principales espèces sont à dominance *Lannea microcarpa*, *Combretum glutinosum*, *Piliostigma reticulatum*, *Acacia nilotica*, *Vitelaeria paradoxum*, *Cassia sieberiana*, *Sclerocarya birrea*, *Saba senegalensis*, *Guiera senegalensis*, *Diospyros mespiliformis*, *Balanites aegyptiaca*. Les herbacées sont composées essentiellement de *Loudetia togoensis*, *Andropogon gayanus*, et de *Pennisetum pedicellatum*.

Pour ce qui concerne la faune, on rencontre le long des galeries forestière quelques espèces de grande antilopes telles au le Cobs (*Hypotragus equinus...*).

La pêche est pratiquée sur les barrages de Dalo et de Niou-Tiaré par environ une dizaine de pêcheurs (10 à Dalo et 02 à Niou-Tiaré). Les espèces capturées sont essentiellement les carpes et les silures ; elles sont écoulées sur les marchés locaux avec ou sans transformation.

Tableau 2 : Superficie et localisation des UAF dans la commune de Dalo.

Unités d'Aménagement Forestier (UAF)	Superficie (ha)	Villages concernés
6	2 215	Bazilakoa, Sounè, Tiaré
10	1 605	Guénien, Niou
11	1 068	Dalo
Total	4 888	6 villages

Source: PCD de Dalo

Quant au secteur produits forestiers non ligneux, il est très peu structuré, et pourtant les produits tels que les amandes de karité, les grains de *Parkia biglobosa* (néré), et les feuilles séchées de *Andansonia digitata* (Baobab) sont commercialisés sur les marchés locaux de Bougounou et Sala. Les activités d'élaboration de la COT au niveau des 3 communes cibles ont permis d'obtenir l'occupation des terres par type de formation végétale.

Tableau 3 : Caractérisation de types de formation végétation végétale (surfaces en hectares)

Communes	Eau ou zone humide	Forêt galerie et/ou Forêt claire	Parc agroforestier	Savane à dominance arborée	Savane à dominance arbustive	Steppe à dominance arborée	Steppe à dominance arbustive	Surface toutes strates communes
Dalo	80	10	17 831	2 310	12 102	0	0	32 332
Nébielianayou	0	299	19 212	2 920	18 484	0	0	40 915
Bougounou	93	60	21 838	3 106	25 956	0	0	51 068

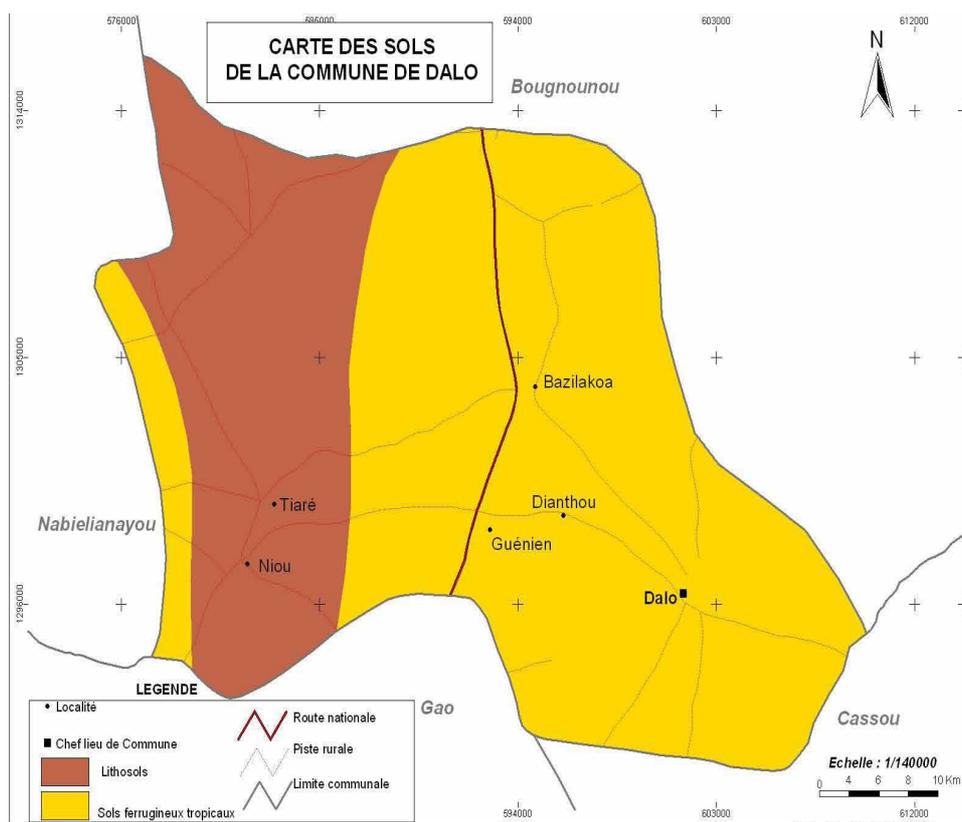
3.2 Occupation des sols

Deux (02) principales classes de sols se rencontrent dans la commune de Dalo. Il s'agit :

- des sols ferrugineux tropicaux hydromorphes ou indurés ou 'boalaga' en langue mooré : ce sont des sols sableux à sablo-argileux en superficie, argilo-sableux ou argileux et gravillonnaires en profondeur. Leur profondeur est comprise entre 40 et 100 cm. L'induration est marquée par la présence d'une cuirasse qui limite la profondeur utile du sol. Ce sont les types de sol les plus répandus sur le territoire communal. Ils occupent la plus grande superficie avec 210,87 km², soit environ 65%. Ils présentent des aptitudes culturales moyennes. Toutefois, ils conviennent particulièrement à la production des céréales (*sorgho, maïs*) et du coton.
- des lithosols (sol squelettique) ou sols minéraux bruts : ces sols sont caractérisés par l'absence de toute évolution pédogénétique. Ils sont constitués principalement de cuirasses ferrugineuses sur relief résiduel (lithosols sur cuirasse) ou d'affleurement de roches diverses non ou peu altérées (lithosols sur roches). Les lithosols manquent de base suffisante pour l'installation de système racinaire et présentent de ce fait un intérêt agronomique faible ou nul. Ils couvrent 112,42 km² soit 35% de la commune. La carte suivante présente la typologie des sols de la commune.

La carte suivante fait état des différents types de sols dans la commune de Dalo :

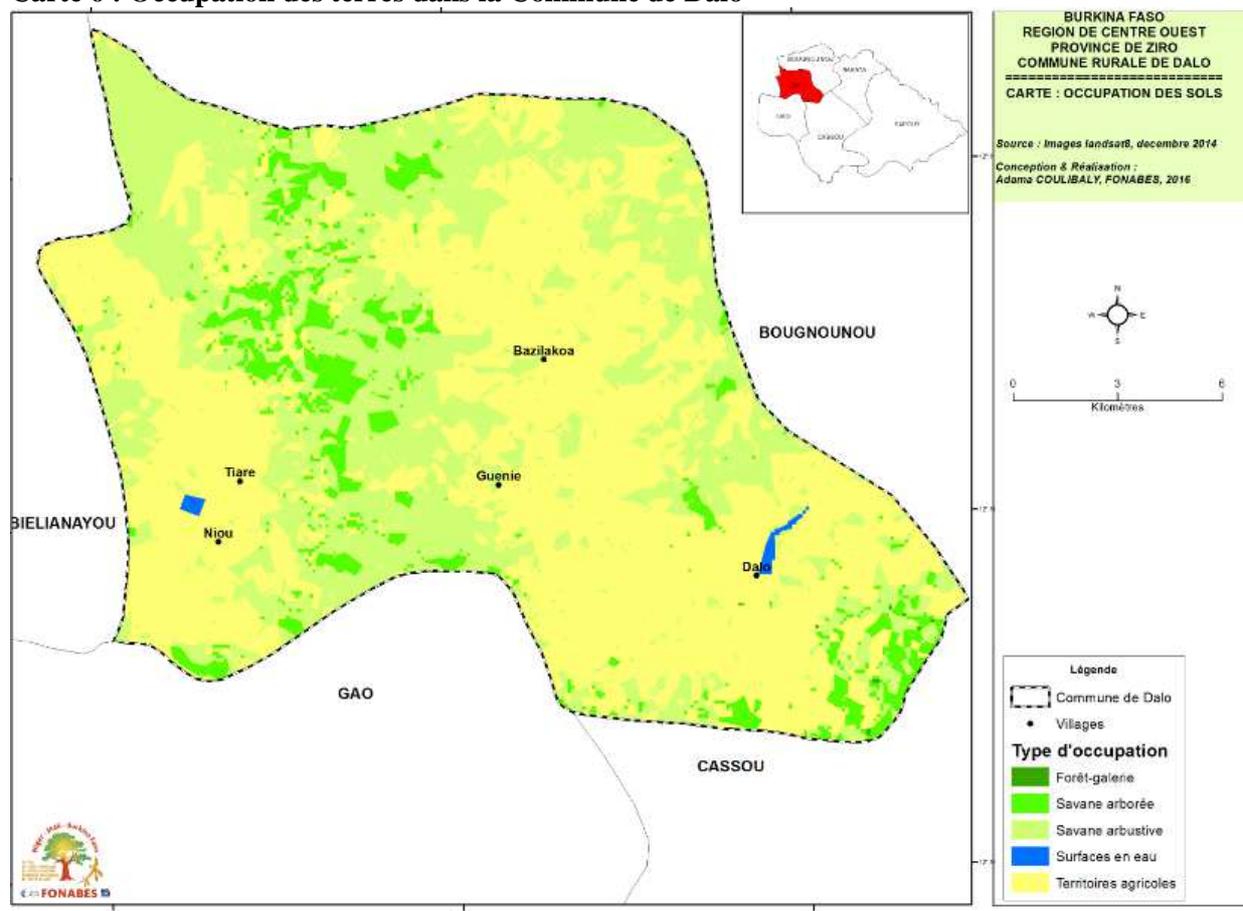
Carte 5 : Typologie des sols de la commune de Dalo



3.3 Evaluation de la ressource

Les travaux cartographiques ont permis d'obtenir les différentes occupations des terres du territoire communal de Dalo. On y rencontre des forêts et des savanes avec divers niveaux de dégradation en termes de ressources forestières existantes.

Carte 6 : Occupation des terres dans la Commune de Dalo



3.31 Evaluation des volumes de bois sur pied et du volume exploitable renouvelable

Tableau 4 : Stock de bois par formation végétale (en tonnes)

Communes	FG	PAGF	SA	Sa	SpA	Spa	Zones nues et/ou agglomérations	Total
Dalo	187	102 854	28 900	83 217	0	0	0	215 159
Nebielianayou	5 811	110 820	36 528	127 105	0	0	0	280 264
Bougnounou	1 162	125 970	38 848	178 484	0	0	16	344 464

3.32 Analyse comparative des volumes exploitables par rapport aux volumes exploités

Les possibilités BE de la commune de Dalo (tableau 6) montre que la commune demeure faiblement excédentaire au regard du flux et de la consommation rurale du bois par an. Ce qui donne un bilan positif en termes de prélèvement de bois-énergie (tableau 7). Cela signifie que l'exploitation du bois-énergie dans la commune ne comporte pas de risque d'entamer le capital ressource et cela est à mettre au profit d'une gestion durable par les GGF.

Tableau 5 : Possibilité annuelle d'exploitation et de commercialisation en bois-énergie (en tonnes par an)

Communes	FG	PAGF	SA	Sa	SpA	Spa	Total
Dalo	9	8 571	2 890	10 402	0	0	21 873
Nabelianayou	291	9 235	3 653	15 888	0	0	29 066
Bougnounou	58	10 498	3 885	22 311	0	0	36 751

Tableau 6 : Bilan énergétique en bois-énergie (possibilité totale en bois-énergie - consommation rurale – flux vers Ouagadougou) en tonnes par an

Communes	Consommation rurale en bois de feu	Consommation rurale charbon de bois	Consommation équivalent bois de feu	Flux de bois de feu vers Ouagadougou	Prélèvement total (consommation rurale + flux)	Bilan bois-énergie
Dalo	6 079	0	6 079	1 252	7 332	14 541
Nebielianayou	13 192	0	13 192	5 205	18 397	10 669
Bougnounou	11 995	0	11 995	14 047	26 042	10 709

4. Exploitation des principaux produits forestiers ligneux et non ligneux

4.1 Importance socio-économique des formations forestières de la Commune

4.11 Importance du bois dans l'économie villageoise

L'exploitation forestière concerne le bois de chauffe, le charbon, le gibier, la pharmacopée et les produits forestiers non ligneux que sont les feuilles, les fleurs, les fruits, les graines et le miel.

L'exploitation forestière entre dans le cadre de la gestion communautaire des forêts dans l'objectif de la durabilité et de la satisfaction des besoins des populations. Il est à remarquer que toute la population de la localité a pour source d'énergie le bois de chauffe. Ce même bois est commercialisé pour permettre d'améliorer leurs revenus. A cela, il faut adjoindre les autres besoins pour le bois de service et le bois d'œuvre. Ces différentes sollicitations en produits forestiers ligneux par la population locale, constitue une source de vulnérabilité. En effet, l'ensemble des personnes et des GGF enquêtés, ont unanimement reconnu cette dépendance des populations locales vis-à-vis de ces produits. A la question de savoir quels sont les divers produits tirés de la forêt, les réponses sont similaires. En effet, le bois de chauffe, les produits de cueillette et le pâturage occupent une place importante parmi les produits forestiers. Cette même réponse est obtenue pour l'ensemble de la population enquêtée.

4.12 Utilisation des revenus du bois

Les revenus de la gestion communautaire des forêts protégées proviennent essentiellement du bois de chauffe, du charbon de bois et des produits forestiers non ligneux. Mais seule, la filière bois-énergie est organisée avec un circuit de commercialisation fonctionnelle. L'exploitation du bois de chauffe procure des revenus aux communautés, à l'Etat et aux commerçants grossistes et détaillants des zones urbaines. La production et la commercialisation du bois de chauffe génère des revenus pour les exploitants GGF avec une clef de répartition au niveau local. Ainsi, ce revenu est reparti entre les groupements de gestion forestière (Fonds de Roulement (FDR) et Revenu du bûcheron), l'Etat (Taxe forestière ou Permis de coupe) et la forêt (Fonds d'Aménagement Forestier (FAF)).

L'aménagement des forêts naturelles au Burkina Faso pour l'exploitation du bois-énergie est généralement apprécié positivement surtout grâce aux impacts remarquables sur le plan socio-économique. En effet, ce sont les avantages directs bénéficiés par les populations collectivement et individuellement qui motivent ces appréciations.

La production du bois et du charbon de bois procure des revenus substantiels aux populations, toute chose qui leur permet de s'octroyer des équipements agricoles et d'améliorer leurs conditions de vie. La production du bois commercialisé par le CAF de Bougnounou procure en moyenne **41 118 169 F** par an dont 9% seulement reviennent directement à la caisse de l'Etat. Le miel et les autres produits forestiers non ligneux sont aussi commercialisés comme le bois mais compte tenu du fait que la filière n'est pas organisée, il se pose un problème de capitalisation. Dans ces massifs, outre le bois-énergie,

on a une très bonne disponibilité des essences à usage thérapeutique et de service. Ce qui constitue un atout pour la population riveraine à ces massifs.

4.2 Filière bois-énergie

4.21 Flux de bois

L'exploitation du bois par les GGF au niveau du CAF de Bougnounou-Nébielianayou est essentiellement tournée vers l'exportation dans la ville de Ouagadougou. La commune de Dalo exporte 1 252 tonnes par an.

Tableau 7 : Flux de bois vers Ouagadougou

Communes	Flux de bois vers Ouagadougou (tonnes bois / an)
Dalo	1 252
Nébielianayou	5 205
Bougnounou	14 047

Source : Enquêtes FONABES, 2015

4.22 Socio-économie de la filière bois-énergie

Des emplois sont créés et une étude d'impact sur la gouvernance locale, la participation et la gestion des ressources naturelles, dont les ressources forestières, réalisée au Burkina Faso (Kaboré, 2000) a confirmé la contribution des revenus forestiers à l'amélioration des conditions individuelles et familiales de vie des exploitants forestiers et à l'investissement dans l'agriculture et l'élevage. Pour cette année le total de revenu généré par l'activité, exclusivement par les membres des GGF, en ce qui concerne la part du bucheron dans la commune est de 7 766 000 FCFA.

La structure faîtière qui est l'UGGF dispose du fonds d'aménagement forestier (FAF) qui est de 600 FCFA/stère vendu, pour l'entretien et la restauration du couvert végétal. Cela permet une gestion durable des massifs forestiers. Les GGF au niveau village disposent également du fond de roulement pour la résolution de leurs problèmes. Ce fonds contribue à financer des réalisations dans les différents villages. Mais 90% des GGF et des responsables CVD enquêtés affirment que depuis plus de 5 ans aucune réalisation n'a été effectuée dans les villages. Ils déplorent le fait que le carnet de compte du GGF soit détenu par l'UGGF. En effet selon le DT/CAF certains GGF ont des fonds de roulement consistants. Mais la difficulté qui se pose est liée à l'utilisation de ces fonds. Ce qui justifie la détention des carnets de compte par l'UGGF pour éviter les abus.

Les chefs de terre qui ont concédé leurs terres pour en faire des UAF et constituer le chantier d'aménagement forestier ne bénéficient pas financièrement de cet aménagement. Ils sont en général trop vieux pour être des débiteurs de bois et le système ne prévoit rien pour les désintéresser.

Le bois est le produit le plus demandé de la forêt, car il constitue pour plus de 99% des ménages enquêtés l'unique source d'énergie. Ce bois provient de la forêt aménagée et des champs qui fournissent à la fois le bois de service et surtout le bois de chauffe.

5. Diagnostic sur le fonctionnement des GGF/CAF

5.1 Diagnostic sur le mode d'exploitation de la ressource ligneuse

La production du chantier est vendue aux grossistes/transporteurs de bois de chauffe. Ces grossistes transporteurs se présentent avec des camions dont les gabarits varient généralement entre 18 et 30 stères. Ils chargent le bois le long des pistes saisonnières des parcelles concernées par la coupe ou il est stocké par les bucherons. Le groupement concerné délivre un ticket qui lui permet de payer le coût du chargement au niveau du commis de commercialisation. Ensuite le trésorier et le secrétaire du groupement vont décompter la part qui revient aux membres des GGF chez le commis, tandis que le comptable du CAF se charge de la récupération des sommes dues au titre du FAF. Quant au permis de

coupe, les sommes y relatives sont collectées par le service forestier régional, provincial ou départemental en concertation avec les responsables du CAF.

Cette pratique n'est plus rigoureusement respectée, l'enquête de terrain a révélé que la plus part des bucherons est souvent réglée sur le terrain par les camionneurs et les tickets ne sont pas délivrés.

5.2 Diagnostic sur la gestion des GGF/CAF

5.21 Diagnostic sur la qualité de la gestion des GGF

La manifestation d'une bonne gestion des massifs dépend principalement d'un bon fonctionnement des GGF et de leurs organisations faitières. C'est pour cette raison que les enquêtes FONABES (Août 2016) ont été réalisées au niveau des GGF de la Commune de Dalo. Il ressort de ces investigations des aspects positifs et négatifs dans cette gestion forestière. Pour ce qui concerne les aspects positifs, on peut citer :

- Une mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion ;
- Les GGF responsable de la gestion du massif forestier sont fonctionnels (tenue de réunion statutaire, renouvellement du bureau, etc) ;

En ce concerne les aspects négatifs, le faible niveau d'alphabétisation des membres des GGF/UGGF, le vieillissement des moniteurs et des chefs d'unité et aussi l'insuffisance du suivi des GGF par l'administration forestière et la commune. Ces situations ne sont pas sans conséquence sur la gestion forestière et l'exploitation du bois et du charbon de bois, une des principales sources de revenus des producteurs de la commune. Le tableau illustre l'avis des enquêtés sur le fonctionnement des GGF qui animent le CAF de Bounounou-Nébielianayou.

Tableau 8 : Insuffisances dans le fonctionnement des GGF

Insuffisances dans le fonctionnement des GGF	Total	%
ND	1	4,2
Absence de formation	1	4,2
Coupe anarchique du bois, absence de protection des parcelles de coupe non-respect des normes de coupe et des règles	9	37,5
Mauvaise organisation, non tenue régulière des rencontres, non renouvellement du GGF	5	20,8
Pas de bonne collaboration avec les autres habitants du village, pas d'entente entre les membres du GGF, manque de formation technique	1	4,2
RAS	7	29,2
Total général	24	100,0

5.22 Communication insuffisante entre villages et GGF

En vue d'améliorer la communication entre les GGF et les villages dont ils sont issus, un certain nombre d'actions sont à envisager. Les actions à entreprendre se résument:

- à la réorganisation des GGF et le renouvellement des structures dirigeantes,
- au renforcement de la concertation entre GGF exploitant le même massif,
- à la création des aires de stockage de bois (marché de bois) au niveau de chaque village qui seront gérés par les GGF
- la création d'emplois pour les moniteurs et les chefs d'unité,
- la sensibilisation pour une bonne collaboration avec les agents forestiers.

5.23 Autres contraintes autour du fonctionnement des GGF

- Stagnation du prix du bois lié depuis 2001
- Paiement du bois sur le terrain
- Insuffisance en matière de renforcement des capacités des acteurs

5.3 Impact sur la dynamique d'évolution des ressources

5.31 Impact sur le diamètre d'exploitation

- Respect du diamètre de coupe
- Régénération satisfaisante des souches
- Nombre de rejets importants

5.32 Impact sur l'évolution des espèces

Du point de vue de la composition de la flore au niveau des massifs qui sont sous la gestion des GGF, toutes les conditions sont réunies pour favoriser une augmentation du niveau floristique par la recolonisation naturelle et les activités annuelles de semis direct et de reboisement pratiquées. Du reste, ce sont des recommandations du cahier de charge des GGF pour l'exploitation des massifs aménagés.

5.33 Impact sur la régénération de la forêt

La gestion des massifs forestiers dans le système actuel permet d'assurer une bonne la régénération des parcelles exploitées, voire une recolonisations de ces sites par de nouvelles espèces floristiques. Cela contribue donc inéluctablement à l'amélioration de la biodiversité des écosystèmes forestiers concernés.

5.4 Impacts au niveau villageois

Le premier effet de la mise en place des GGF est de réduire l'exploitation anarchique des ressources forestières qui est une des principales causes de la dégradation de l'environnement.

Le transfert de la responsabilité de la gestion forestière aux collectivités rurales constitue un formidable apprentissage de la gouvernance locale et de la démocratie.

La perception des taxes forestières est une source de revenus pour les collectivités locales et pour l'Etat.

5.5 Attentes des populations sur l'avenir des GGF

Les attentes sont :

- Sensibilisation et formation des autorités communales et des exploitants autour du projet,
- Recyclage des membres des GGF, respect strict des quotas,
- Accentuer l'enrichissement des massifs exploités,
- Implication du service technique aux différentes activités,
- Relecture des textes en matière de gestion des forêts
- Augmenter le prix du stère de bois qui n'a pas varié depuis 2001.

6. Problématique et enjeux

6.1 Problématique

6.11 Cohérence du schéma avec le contexte stratégique national

Le SDAFC est en parfaite harmonie avec la législation nationale du Burkina Faso en matière d'aménagement forestier.

6.12 Cohérence du schéma avec le contexte législatif

Dans le domaine du bois-énergie, il s'agit principalement de :

- la Loi n°034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso ;

- la Loi n° 005/97/ADP du 30 janvier 1997 portant Code de l'Environnement qui codifie les principes fondamentaux de la préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie ;
- le Décret n° 98-306/PRES/PM/MEE/MEF/MCIA du 15 juillet 1998 portant réglementation de l'exploitation et de la commercialisation des produits forestiers ligneux au Burkina Faso ;
- l'Arrêté conjoint n°98-012/MEE/DEF du 29 mai 1998 portant réglementation de la commercialisation du bois et du charbon de bois par l'Armée ;
- l'Arrêté conjoint n°0010/2000/AGRI/MEE/MEF/MATS/MRA du 03 février 2000 relatif à la constitution, aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs ;
- l'Arrêté conjoint n°01-048/MEF/MATD/MEE du 8 novembre 2001 portant institution d'un Fonds d'Aménagement Forestier ;
- l'Arrêté conjoint n° 2004-005/MECV/MFB/MCPEA/MATD du 16 avril 2004 portant suspension de l'exportation du charbon de bois produit au Burkina Faso.

Au niveau du sous-secteur des hydrocarbures, aucun texte législatif ne régit le sous-secteur. Toutefois, il convient de mentionner l'existence de quelques textes réglementaires dont :

- le kiti n°85-035-035/CNR/PRES/PRECO du 09 octobre 1985 portant création de la Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures ;
- le Décret n°2002-146/PRES/PM/MCPEA/MCE du 3 mai 2002 portant réglementation de la distribution de produits pétroliers et dérivés au Burkina Faso ;
- l'Arrêté conjoint n°2003-022/MCPEA/MCE du 1er avril 2003 portant modalités de délivrance, de renouvellement et de retrait de l'agrément en qualité de distributeur de produits pétroliers et dérivés.
- l'Arrêté n° 2003-060/MCE/SG/DGE du 1er août 2003 portant modalités de constitution d'un réseau de stations-services ;
- l'Arrêté n°2003-105/MCE/SG/DGE du 31 décembre 2003 portant modalités de délivrance de l'agrément des équipements et de site de stockage de gaz butane ou de lubrifiant ;
- l'Arrêté n°2004-154/MCE/SG/DGE du 5 novembre 2004 portant fixation des conditions d'ouverture des établissements de distribution de produits pétroliers de la 3e classe 1ere catégorie (station-service et de distribution) ;
- l'Arrêté n°2001-005/MCE/SG/DGE du 12 janvier 2001 portant fixation des conditions d'attribution des autorisations d'installation d'un établissement 3e classe, 2e catégorie (pompe-mélangeur) ;
- l'Arrêté n°2004-153/MCE/SG/DGE du 05 novembre 2004 portant spécification des prescriptions à respecter sur les emplacements des dépôts d'hydrocarbures.

Au regard de l'état des lieux décrit, l'on peut sans risque de se tromper, dire que les autorités du Burkina ont pris beaucoup d'initiatives tant au niveau juridique, politique, institutionnel et technique pour la gestion forestière. Ces initiatives constituent des atouts indéniables de gestion des ressources forestières au Burkina Faso.

Les faiblesses et difficultés du dispositif réglementaire actuel tiennent à deux grands facteurs : l'organisation, le manque et/ou l'insuffisance de moyens matériels et financiers.

6.2 Enjeux

6.21 Enjeux fonciers

Les enjeux fonciers sont liés à :

- augmentation de la population qui accroît les besoins en terre de culture

6.22 Enjeux socio-économiques

- Plus de **8 000 000** FCFA chiffre d'affaire annuel.

- Commerçants transporteurs, les gestionnaires, intermédiaires et petits détaillants vivant de l'exploitation de bois;
- commune (taxes communales...)
- des investissements à caractères socioéconomiques réalisés ou entretenus dans 1 village à partir des caisses villageoises (FDR).

7. Priorités et grands axes du schéma

7.1 Objectifs et axes d'intervention du schéma

L'objectif global du présent schéma est de promouvoir une gestion durable des ressources forestières de la commune, décentralisée vers les communautés locales, pour lutter contre la pauvreté.

- Mettre en place les conditions d'une exploitation forestière durable dans la commune;
- Initier des dynamiques de développement local à partir du renforcement des capacités de financement, de gestion et de bonne gouvernance à la base.
- Valoriser les produits forestiers non ligneux

7.2 Mettre en place les conditions d'une exploitation durable des ressources forestières de la commune

7.21 Actualisation/transformation des GGF

- cohésion sociale et la volonté des villages à collaborer pour une amélioration de la gestion des massifs ;
- existence de la ressource
- question foncière
- accessibilité du GGF.

7.22 Modulation/régulation de la vente du bois en fonction de la zone et des saisons

- Contraintes à l'exploitation durable des ressources de la commune
 - répartition géographique de l'exploitation sur le territoire communal
 - concurrence déloyale
 - prix du bois trop faible,
 - Mésentente entre les membres des GGF

7.23 Amélioration du système de suivi statistique des recettes et productions forestières

- Contrôle et suivi des recettes dans la commune.
 - les états de versement.
 - difficile de différencier les recettes issues des GGF et de l'exploitation incontrôlée
 - ou d'évaluer précisément, à partir des recettes du GGF, l'évolution des quotas de prélèvements et donc des PAGS.
- Application informatique simplifiée pour le suivi et contrôle des informations sur les recettes et productions forestières à l'échelle des communes.
- Enjeu
 - les acteurs (DT/CAF, commune et l'administration forestière) disposer d'une situation des recettes des GGF et de l'incontrôlé, des prélèvements effectués, du niveau de l'évolution des quotas etc...
- Conception et à la mise en œuvre du dispositif de suivi statistique des recettes et des productions :
 - Définition des données à collecter et conception de formulaires simplifiés à utiliser pour la récolte de l'information ;
 - Définition du niveau de collecte et les tâches précises de chaque acteur impliqué dans la récolte des données ;
 - Proposition d'un modèle numérique simple d'enregistrement et de traitement des informations accompagné de son manuel d'utilisation.

- organisation, en relation avec la commune et le service environnement, de formation du ou des agents communaux chargés de la saisie des informations.

7.24 Redynamisation des GGF/CAF/UGGF et Fédérations

Attribuer normalement le quota fixé, renforcer l'implication du service technique dans le bon fonctionnement des GGF et de l'ensemble des organisations des acteurs du CAF.

Appliquer les textes du contrat, les coupons doivent être moins chers que ceux des forestiers.

Recyclage des acteurs sur les modes d'exploitation, revoir les taxes, permis et coupons

7.25 Installation, dynamisation des commissions foncières

Elle restera une question transversale nécessitant une bonne implication des autorités administratives et communales.

7.26 Mise en place d'un système de contrôle décentralisé de l'exploitation du bois

- Mise en place d'un système de suivi et contrôle décentralisé de l'exploitation du bois:
 - La mise en place d'un système décentralisé de suivi et contrôle, financé à partir des taxes générées par l'exploitation du bois, est la solution préconisée pour garantir la continuité après projet du respect des prescriptions convenues.
 - Des agents communaux de contrôle seront à cet effet recrutés par la commune, pour assurer le suivi encadrement et contrôle des flux de bois des GGF. Des critères et procédures de recrutement leur recrutement ainsi qu'un plan de leur formation sont proposés. Un schéma relationnel entre eux, l'administration forestière et la commune assortie de contrats type de leur utilisation seront négociés.
 - Le rôle qu'ils seront amenés à jouer est détaillé dans le chapitre « rôle des acteurs dans la mise en œuvre du schéma et des PAGS ». Ils bénéficieront d'un paquet de formations pour leur permettre de mener à bien leur tâche.

8. Rôle des acteurs dans la mise en œuvre du schéma

8.1 Rôle des acteurs locaux, communaux et régionaux

8.11 Rôle des différents usagers de ressources

Les populations riveraines des massifs sont les premières utilisatrices des ressources. Ils ont pour rôle de :

- participer à l'élaboration des PAGS (prise de décision, travaux de délimitation) ;
- mettre en œuvre et évaluer les PAGS ;
- choisir les dirigeants des structures villageoises de gestion des ressources sur des bases démocratiques et exercer un contrôle elles.

Participer physiquement et financièrement aux travaux d'aménagement du massif.

8.12 Rôle des GGF et des Fédérations

Une fois le schéma validé et les PAGS élaborés, la première tâche des GGF est de s'investir pour que :

- les membres des GGF soient informés de leur contenu;
- l'ensemble des acteurs ruraux participe chacun en ce qui le concerne à la mise en œuvre des GGF et du SDAFC;
- les activités exécutées ne soient pas en contradiction avec les PAGS ou le SDAFC.

Elles sont responsables de l'exploitation et commercialisation du bois suivant les normes techniques définies. A ce titre, elles doivent :

- identifier et délimiter les sites d'exploitation conformément aux PAGS,
- recruter, suivre et évaluer les bûcherons;
- négocier et arrêter avec les transporteurs le prix de la vente du bois.
- percevoir, répartir et verser les taxes suivant les clés de répartition.

Les GGF encaissent les fonds d'aménagement et les fonds villageois de développement, planifient et mettent en œuvre les activités d'aménagement ou d'investissement socio éducatifs, évaluent et rendent compte à leur base des réalisations physiques et financières effectuées.

Respect des droits d'usages coutumiers.

8.13 Rôles des commissions foncières

- Prévenir tout conflit pouvant résulter de l'exploitation des ressources;
- Assurer la médiation dans la délimitation des massifs entre les GGF.

8.14 Rôle de la Commune

- La commune est responsable de l'élaboration, l'actualisation et de la mise en œuvre du SDAFC. Elle a pour rôles :
 - d'organiser les concertations en vue de son élaboration et son actualisation,
 - coordonner la mise en œuvre l'évaluation et l'actualisation du SDAFC,
 - veiller à ce que chaque acteur joue son rôle,
 - recruter, suivre, évaluer l'agent communal et assurer leur financement,
 - assurer le plaidoyer pour la mobilisation de ressources additionnelles pour le financement du schéma.
- Rôle des agents communaux de contrôle
 - suivre contrôler et évaluer les bûcherons :
 - suivi du respect des normes de coupe : diamètre, hauteur, espèces, période de coupe,
 - suivi du respect de la rotation et des limites des blocs forestiers,
 - enregistrement des bûcherons (carte de bûcherons exploitants),
 - Appui aux GGF pour une évaluation des bûcherons (identification des bûcherons ne respectant pas les normes),
 - encadrer les GGF pour une bonne gouvernance
 - appui à l'élaboration, validation et popularisation des textes statutaires des GGF,
 - appui à la tenue régulière des AG,
 - appui à la tenue des réunions de bilan et de programmation et à la production de rapport de programmation et de bilan,
 - appui au renouvellement des membres des GGF,
 - encadrement pour une tenue correcte des documents de gestion: cahier de stock, cahier de trésorerie, remplissage des coupons, archivage de la documentation,
 - suivi de l'utilisation transparente des fonds villageois et fonds d'aménagement,
 - suivi du recouvrement et versement des taxes par la GGF.
- Vulgariser le SDAFC et les PAGS: appui aux GGF et AG pour la compréhension du contenu du SDAFC et PAGS (traduction et explication du contenu en langues locales),
- contrôler les flux de bois au niveau GGF :
 - Vérification de la conformité des chargements à la sortie du massif (conformité entre la quantité du chargement et la quantité de bois taxée),
 - Vérification de la conformité des quantités de bois exploitées avec les quantités réellement vendues,
 - contrôle de l'incorporation du bois de défriche ou de la fraude dans les quotas,
 - contrôle/suivi de l'évolution des quotas annuels d'exploitation.
- sensibiliser, alerter les GGF sur les défrichements agricoles,
- sensibiliser, alerter les GGF sur les fraudes,
- appuyer les GGF à l'identification de nouvelles contraintes à solutionner pendant les AG ou à soumettre aux structures partenaires (fédération, commune, service environnement),

- initier des échanges inter GGF,
- produire à la commune des rapports sur la situation de l'exploitation du bois dans leur rayon d'encadrement.

8.15 Rôles du Département et de la Région

La région et le cercle ont un rôle à jouer dans la sensibilisation des populations, le règlement des conflits, le suivi du recouvrement des taxes. Ils doivent mobiliser la part des taxes destinées à la commune pour qu'elle puisse financer l'application des SDAFC et in fine permettre l'actualisation du SDACD.

Ces institutions doivent reconnaître les GGF et contrôler la conformité des actions du schéma avec la législation et les orientations politiques nationales.

8.16 Rôles de l'Administration forestière

- La vulgarisation des textes relatifs à la réglementation forestière à tous les acteurs,
- Appui technique et formation des agents communaux de suivi encadrement,
- Renforcement des capacités des GGF ;
- appui à l'émergence de nouvelles structures organisées de gestion de massif,
- suivi technique et administratif, des GGF ;
- Coordination de la mobilisation de ressources additionnelles pour le financement des actions du schéma ;
- Popularisation du schéma auprès des partenaires ;
- appui à la formulation de micro projet de financement des actions prévues au titre du SDAFC et PAGES et appui à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets financés,
- Assurer un contrôle forestier permanent et efficace: (vérifier la conformité des chargements à la sortie du massif et aux entrées des centres urbains, lutter contre la fraude sur toutes ses formes sur l'ensemble de la filière bois, contrôler le front agricole, vérifier le respect de l'application des textes législatifs, contrôle du contrôle ;
- la proposition de la révision des textes législatifs et réglementaires pour rendre efficace le contrôle.

8.17 Rôle des autorités coutumières

Elles assurent :

- La sensibilisation des populations pour le respect des droits d'usages coutumiers,
- La prévention et règlement des litiges et conflits entre utilisateurs des ressources,
- Le respect de la vocation sylvo pastorale des forêts villageoises,
- L'appui à l'animation du cadre de concertation des utilisateurs du massif.

8.2 Autres acteurs

8.21 Rôle des pouvoirs publics (État)

- Amélioration du cadre de la gestion des ressources naturelles et forestières en fonction de l'évolution du contexte institutionnel et politique,
- Suivi de la cohérence de la mise en œuvre de l'aménagement par rapport à la politique nationale pour un approvisionnement durable en énergie domestique des villes,
- Financement du contrôle forestier.

8.22 Rôles des autres services techniques de l'Administration (élevage, agriculture, etc.)

- La formation et sensibilisation des populations, des GGF,
- L'appui conseil aux acteurs ruraux pour la mise en œuvre du plan d'aménagement dans ses différentes composantes,
- Appui à la mobilisation des ressources additionnelles chacun dans son domaine en appuyant les structures locales dans la formulation, le suivi et la mise en œuvre de micro projet de financement

des actions d'aménagement.

8.23 Rôle des instituts de recherche et de formation

- Recherche-développement et suivi environnemental pour l'amélioration de la maîtrise et de l'impact des techniques d'aménagement,
- Transferts technologiques et formation des acteurs.

8.24 Rôles des ONGs et Projets

- Le soutien financier, technique et organisationnel aux communautés rurales et aux services techniques chargés d'encadrer les acteurs ruraux,
- L'information, éducation, animation et sensibilisation des populations,
- Renforcement des capacités organisationnelles, techniques et financières (synergies et complémentarités),
- Apprentissage de la bonne gouvernance et de la démocratie à la base,
- Suivi- Evaluation de la mise en œuvre du plan d'aménagement.

8.25 Rôle des partenaires au développement

Appuis financiers.

Jouent un rôle important dans l'acquisition des financements nécessaires, dans l'appui technique pour les compétences non disponibles localement;

Ils peuvent faciliter le transfert de technologie et l'accès à certaines ressources

9. Recommandations

A l'issue de la présentation aux acteurs locaux (GGF, UGGF et), communaux (le GTGD) et régionaux (DREEVCC), selon les résultats et recommandations faites, la commune proposera un cadre de financement de sa mise en œuvre en particulier du contrôle forestier décentralisé qui sera son outil essentiel de gestion et de contrôle des flux et surtout de collecte des fonds. Ces axes seront aussi partagés avec les commerçants-transporteurs acteurs essentiels de fonctionnement de la filière d'approvisionnement en combustibles ligneux de la ville de Ouagadougou et également des villes secondaires environnantes.

Bibliographie

Projet FONABES, 2015. Rapport d'étude cartographique du bassin d'approvisionnement en bois énergie de Ouagadougou – FONABES-CIRAD

Projet FONABES, 2015. Schéma Directeur d'Approvisionnement en bois énergie de la ville de Ouagadougou, 241 pages.

OUEDRAOGO B., 2009. Aménagement forestier et lutte contre la pauvreté au Burkina Faso

Commune de Dalo. 2009. Plan Communal de Développement de la commune de Dalo : 79 pages